AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0415
FR0000130338-FS0176

19 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2014, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mars 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 2 644 283 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 3,33% du capital et 3,20% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALEO sur le marché, dans le cadre d'un placement privé « accelerated book building ».

[1] Contrôlé par BPI Groupe SA elle-même contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 79 462 540 actions représentant 82 559 200 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.